

## Concours Cerfav Editions 2017

**Le Cerfav, dans sa mission d'accompagnement à la création d'activité et d'encouragement à l'épanouissement de jeunes talents, édite depuis 2015 des pièces de verriers d'art, préférentiellement issus de ses formations. C'est dans ce cadre qu'il lance un concours de création en verre.**

Le projet retenu sera édité par le Cerfav, sous la marque "Vannes-le-Châtel". Il fera partie de la gamme : "Cerfav Editions" et pourra être mis en vente à la boutique du Cerfav à Vannes-le-Châtel, ainsi que sur tous les lieux de vente sur lesquels le Cerfav est présent.

**Le Concours est doté d'un Prix de 700 euros.**

L'édition fera l'objet d'une contractualisation qui encadrera ses conditions. **L'auteur se verra reverser 5 % du tarif de vente hors taxes réalisé par le Cerfav sur toutes les exploitations de l'oeuvre.**

La communication qui sera assurée autour de l'objet édité fera mention de son (de ses) auteur(s).

Le projet retenu bénéficiera d'une visibilité particulière à l'occasion des Estivales 2017.

### Quels sont les caractéristiques des projets attendus ?

- Les objets proposés devront pouvoir être réalisés par le Cerfav en soufflage à la canne.
- Leur prix de revient (prix atelier) ne doit pas dépasser 30 euros par unité. L'amortissement des outillages devra être basé sur 1000 pièces environ.

### Qui peut candidater ?

Le concours est ouvert aux anciens élèves du Cerfav, qui peuvent candidater en tant que personnes physiques, pluralité de personnes physiques concourant à la création d'une œuvre de collaboration, ou groupement de personnes doté de la personnalité morale, ayant leur résidence en France et exerçant leur activité à titre professionnel.

## Règlement à destination des candidats

### Article 1. Objet du concours

Aucune contrainte autre que le prix de revient n'est fixée, pas plus que le segment de marché ou le domaine (table et cadeau, art de la table, décoration ou autre).

L'objet fera appel aux techniques de soufflage à la canne. Le projet sera l'aboutissement d'une démarche cohérente et réaliste ; il sera techniquement faisable.

Chaque candidat présentera un seul et unique projet.

Le Cerfav se réserve le droit d'éditer un ou plusieurs projets.

### Article 2. Conditions d'exclusivité

Aucun objet ayant déjà été réalisé même à l'état de prototype ou dans d'autre(s) matériau(x) ne pourra être retenu.

L'auteur atteste avoir procédé à toutes vérifications en matière d'antériorité. Il dégage le Cerfav de toutes responsabilités en matière d'atteinte à la propriété d'autrui totale ou partielle y compris dans le cas d'accusation pour plagiat ou exploitation de propriété.

### Article 3. Mise en fabrication

Sur la base des dessins proposés ou après étude en accord avec l'auteur, le Cerfav réalisera à ses frais un prototype puis un N° 0 et se réservera au terme de cette phase de conception de poursuivre ou non l'édition sans avoir à devoir rendre compte de cette décision. Le Cerfav restera propriétaire des épreuves réalisées sans avoir la possibilité d'en faire commerce.

Le contrat d'édition sera établi après validation du prototype.

Les moyens de production mobilisables sont ceux du Cerfav correspondant à un atelier artisanal classique et des moyens d'usinage. L'ensemble des conditions ressources du Cerfav sont mobilisables et en particulier son Fablab.

Le candidat pourra être amené, en fonction de la nature de l'objet, à être sollicité pour intervenir dans sa fabrication dans les ateliers du Cerfav, sous réserve que le prix de revient reste dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

#### Article 4. Période de candidature

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 mai 2017.  
Les dossiers reçus après le 15 mai 2017 ne seront donc pas étudiés.  
Tout dossier non conforme et/ou incomplet ne pourra être présenté au Jury.

#### Article 5. Modalités d'inscription

Le concours est ouvert aux anciens élèves du Cerfav, qui peuvent candidater en tant que personnes physiques, pluralité de personnes physiques concourant à la création d'une œuvre de collaboration, ou groupement de personnes doté de la personnalité morale, ayant leur résidence en France et exerçant leur activité à titre professionnel.

Le dossier sera envoyé au Cerfav à l'adresse indiquée à l'article 6.

#### Article 6. Le dossier de candidature

Pièces constitutives du dossier de candidature :

- Une fiche de candidature dûment remplie selon formulaire proposé ;
- Un Curriculum Vitae résumant le parcours professionnel, les prix obtenus et la démarche.
- Un portrait photographique du candidat sur CDRom ou clé USB (300dpi) ou par courriel (300 dpi). Il est demandé de veiller à leur bonne qualité. Les photos seront attestées libres de droit et pourront être utilisées à toutes fins de communication par l'organisateur du concours.
- Un diaporama électronique incluant 2 diapositives anonymes :
  1. Représentation du projet, comportant un schéma coté
  2. Courte note d'intentionCe texte pourra être partiellement ou intégralement reproduit dans le cadre de la communication du Cerfav, et ce sur tout support. L'auteur renonce à tous droits y afférant.

Dans une volonté de conserver l'anonymat des candidats, aucun signe particulier, nom, logo, etc. permettant une identification du créateur ne peut être inséré sur les 2 diapositives.

Le dossier de candidature peut-être :

- soit envoyé ou déposé sur CD ou clé USB à l'adresse postale :  
Cerfav (concours Cerfav Editions 2017)  
Mme Anne Pluymaekers  
rue de la Liberté  
54112 Vannes-le-Châtel
- soit envoyé par email à l'adresse [anne.pluymaekers@cerfav.fr](mailto:anne.pluymaekers@cerfav.fr)

Au stade de la candidature, aucun dépôt de pièces ne sera admis.

Les documents transmis ne seront pas restitués au candidat.

#### Article 7. La sélection et l'attribution

Les dossiers sélectionnés doivent :

- avoir été adressés dans les délais
- respecter les conditions de formes présentées ci-dessus.

Sur base des 2 diapos, le jury délibérera et sélectionnera les projets lauréats.

### Article 8. Jury

Le jury est constitué de professionnels. Chaque personnalité doit faire parler sa sensibilité pour chaque œuvre présentée et se définir en âme et conscience dans le cadre défini par le jury lui-même. Après dépouillement, les lauréats seront immédiatement et en priorité informés par courriel, afin d'organiser la suite des opérations

### Article 9. Récompenses

Édition des projets primés par le Cerfav. L'édition fera l'objet d'une contractualisation qui encadrera ses conditions. L'auteur se verra reverser 5 % du tarif de vente hors taxes réalisé par le Cerfav sur toutes les exploitations de l'oeuvre.

Le candidat recevra 2 éditions d'artiste.

Une communication sur les projets et les lauréats sera faite sur le site [cerfav.fr](http://cerfav.fr), dans les newsletters et autres supports de communication maîtrisés par le Cerfav.

Le Concours est doté d'un Prix de 700 euros.

Dans le cas où le Cerfav désignerait plusieurs lauréats, chacun d'entre eux recevrait 700 euros de Prix.

### Article 10. Dates

20 mars 2017 : lancement et publication du concours

15 mai 2017 : date limite de remise des dossiers complets de candidature

19 mai 2017 : Jury : sélection des nominés et envoi des réponses aux candidats, avec priorité à ceux sélectionnés

juin 2017 : réalisation des prototypes

08 juillet 2017 : mise à l'honneur du lauréat lors des Estivales Cerfav 2017 et lancement d'une communication spécifique.

### Article 11. Contact

Cerfav  
rue de la Liberté  
54112 Vannes-le-Châtel

Tél. + 33 (0) 3 83 25 49 90  
@mail : [anne.pluymaekers@cerfav.fr](mailto:anne.pluymaekers@cerfav.fr)

**Concours  
Cerfav Editions 2017**

**FICHE DE CANDIDATURE**

A joindre au dossier de candidature

Date limite de dépôt des dossiers : le 15 mai 2017

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Situation professionnelle (statut précis) : .....

Société / Nom : .....

Adresse Professionnelle :

.....  
.....  
.....

Téléphone professionnel : .....

Portable (facultatif) : .....

Email : .....

Site Internet : .....

Nationalité : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

La participation implique la connaissance et l'acceptation de la part du participant des dispositions du présent règlement auxquelles il se soumet.

Date et signature :  
précédées de la mention « Lu et Approuvé »